Règlementation sur le marché de semences : Danger pour la faune et la flore

La Commission européenne a proposée en mai 2013 une nouvelle règlementation visant à mieux réguler le marché européen des semences. Néanmoins, le but principal de cette nouvelle législation est d'intensifier davantage la standardisation et l'industrialisation de l'agriculture, ainsi que de restreindre l'accès au marché de semences.

Ce règlement prévoit que les semences ne peuvent être commercialisées qu'après une inscription compliquée et coûteuse dans le catalogue officiel de l'UE. Or, un grand nombre d'agriculteurs ne pourraient pas supporter les coûts de cette procédure et seraient donc condamnés à une dépendance accrue des multinationales de l'agrochimie.

Mais cette règlementation menace également la biodiversité, le patrimoine local de fruits et de légumes, et à long terme la sécurité alimentaire. Même si le texte prévoit certaines exceptions pour les variétés ayant été commercialisées avant l'entrée en vigueur de la règlementation, de nombreuses variétés de fruits et de légumes pourraient disparaître puisqu'elles n'ont jamais été enregistrées.

Le 11 février 2014, la commission de l'agriculture et du développement rural du parlement européen a renvoyé la proposition à la Commission. Il est donc important de faire pression sur les Commissaires en charge. Les citoyens désirant s'engager pour la biodiversité peuvent participer à une pétition en ligne sur le site du député européen Claude Turmes: www.claudeturmes.lu/seedfr.